

Réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 à 19 heures

Date de convocation : 9 décembre 2011

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Monique DELFAU, Philippe RAYNAL, Nicolas PASCAL, Lucien VAISSADE, Michel BOUDON Michel, André BRUNEL

Secrétaire : M. Nicolas PASCAL

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2011

➤ **Emprunt pour travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement des voies communales de Lauzardie Haut et Bas et d'Espeyrac, un emprunt de 70 000 € est prévu au Budget. Il donne lecture des différentes propositions des établissements bancaires pour cet emprunt.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- *De choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera réalisé cet emprunt.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- *Décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre France qui propose les taux les plus avantageux.*
- *Contracte un emprunt de 70 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :*

<i>Caractéristiques</i>	<i>Taux fixe</i>
<i>Montant</i>	<i>70 000 €</i>
<i>Périodicité</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Durée</i>	<i>7 ans</i>
<i>Taux</i>	<i>4.50 %</i>
<i>Type d'échéance</i>	<i>Amortissement constant du capital</i>

- *Autorise M. le Maire à signer le contrat de Prêt*

(Pour : 10)

➤ **Interconnexion de réseaux d'eau potable : autorisation de signer le marché avec le bureau d'études**

Suite à la décision de réaliser une étude pour l'interconnexion de réseaux eau potable, une consultation de bureaux d'études a été réalisée.

M. le Maire présente le résultat de la consultation.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le marché avec le bureau d'études retenu par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec le bureau d'études ACDEAU d'Aurillac, pour un montant de 9 300.00 € HT

(Pour : 10)

➤ **Affaire BAJOLLE**

Monsieur le Maire rappelle que Mme et M. BAJOLLE se sont portés acquéreur d'une partie de la parcelle B 360 appartenant aux habitants d'Esclauzet et que suite à cette demande une délibération d'accord de principe à été prise avec demande de convocation des électeurs.

Or aujourd'hui ils ne sont plus d'accord pour l'acheter car à leurs dires, d'après le cadastre Napoléon cette partie de parcelle leur appartient.

Monsieur le Maire demande au Conseil la suite qu'il souhaite donner à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **estime que les documents fournis ne suffisent pas à apporter la preuve que Mme et M. BAJOLLE sont propriétaire**
- **décide de s'en tenir aux documents cadastraux de la mairie.**
- **demande à Mme et M. BAJOLLE de bien vouloir fournir le titre de propriété de la partie de la dite parcelle pour le 15 janvier 2012 dernier délai, passé cette date, faute d'accord, une procédure judiciaire sera lancée.**

(Pour : 10)

➤ **Plan de sauvegarde**

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de réaliser un plan de sauvegarde, et sollicite le Conseil pour mettre en place la façon de procéder.

Le Conseil Municipal décide de réaliser le plan de sauvegarde courant janvier.

(Pour : 10)

➤ Affaires diverses

• Décisions modificatives n°1 Budget service de l'eau

Monsieur fait savoir qu'afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires non prévues dans le cadre des travaux de réfection du réseau eaux usées du Bourg, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
Article	Désignation	Montant
11-2315	Travaux sur réseaux d'eau	- 15 000.00
12-2315	Travaux sur réseaux d'assainissement	+ 15 000.00

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- *approuve la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus*
- *approuve la décision modificative n° 1 du Budget 2011 du service de l'eau et de l'assainissement*

(Pour : 10)

• Informations diverses

- Distribution des colis de Noël le vendredi 23 décembre à 14 heures
- Arbre de Noël le mardi 20 décembre à 14 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,
BOUDON Robert,